

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3^{ème} Vice-Présidente, François PEDRONO 4^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Jacques MARIE 7^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5^{ème} Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

DELIBERATION N°D167_171222

**PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
EXERCICE 2023 - Fixation des montants**

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier

14800 Deauville

02 31 88 54 49

info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Vu la loi de finances rectificative n° 2012-354 du 14 mars 2012,

Sur proposition de la Commission des Finances, réunie le 02 décembre 2022, il est demandé au Conseil de reconduire, pour 2023, les montants de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, à savoir :

	2022	2023	
Par logement	757 €	757 €	
Par maison individuelle	695 €	695 €	
Par logement locatif social	695 €	695 €	
Par chambre d'hôtel	122 €	122 €	
Par place de camping ou de caravanning	122 €	122 €	
Par place de parc résidentiel de loisirs	757 €	757 €	
Résidence de tourisme et/ou assimilé*	Par chambre	122 €	122 €
	Par appartement	440 €	440 €
Maison de retraite, de repos	Par chambre	122 €	122 €
EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)	Par chambre	122 €	122 €
Foyer, internat	Par chambre	122 €	122 €

* Il est également précisé, que lorsqu'une résidence de tourisme (et/ou assimilé) sera transformée en logements par changement d'usage, il sera procédé à une régularisation au tarif du droit de branchement par logement (757 € par logement) en acquittant la différence par rapport au tarif initial.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de reconduire, pour 2023, les montants de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, à savoir :

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



		2023
Par logement		757 €
Par maison individuelle		695 €
Par logement locatif social		695 €
Par chambre d'hôtel		122 €
Par place de camping ou de caravaning		122 €
Par place de parc résidentiel de loisirs		757 €
Résidence de tourisme et/ou assimilé*	Par chambre	122 €
	Par appartement	440 €
Maison de retraite, de repos	Par chambre	122 €
EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)	Par chambre	122 €
Foyer, internat	Par chambre	122 €

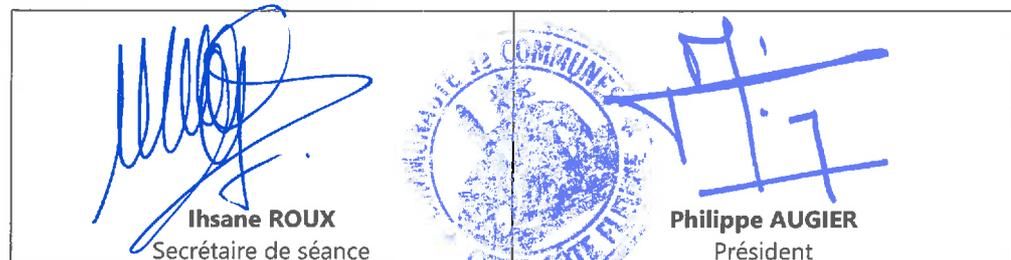
* Il est également précisé, que lorsqu'une résidence de tourisme (et/ou assimilé) sera transformée en logements par changement d'usage, il sera procédé à une régularisation au tarif du droit de branchement par logement (757 € par logement) en acquittant la différence par rapport au tarif initial.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

